



**ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE
PORTANT SUR LA CIRCULATION POUR CHANTIER MOBILE
de la RD 18 V - route de Froeningue**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 et 2, L 2542 -2 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du maire ;
- VU** la loi n° 82.213 en date du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions et notamment son article 25 ;
- VU** le Code de la Route et notamment ses articles L325-1, L325-3 et L325-9 concernant le stationnement gênant, l'enlèvement des véhicules et leur mise en fourrière et l'article R411-25 relatif à la signalisation routière ;

CONSIDERANT que des travaux d'entretien de chaussée (pontage de fissures) seront réalisés en traverse de l'agglomération sous l'emprise du domaine public routier départemental RD 18V, sur la route de Froeningue à HOCHSTATT.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prescrire toutes les mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité publique à l'intérieur de l'agglomération ;

ARRETE

Article 1er : Du lundi 04 juillet au vendredi 15 juillet 2022, l'entreprise SBTP de ENNERY (57365), est autorisée à réaliser des travaux de pontage de fissures dans l'emprise du domaine public routier départemental RD 18V, route de Froeningue.

Article 2 Durant le chantier mobile, la RD 18V – Route de Froeningue sera soumise aux prescriptions suivantes :

- Interdiction de dépassement de véhicule
- Vitesse limitée à 30 km/h
- Stationnement interdit au droit des travaux

Article 3 Vu le rétrécissement de chaussée à la hauteur du chantier, la circulation des véhicules sera réglée en alternat par piquet K 10.

Article 4 La signalisation temporaire de chantier sera conforme aux manuels du chef de chantier édités par le Service d'Études Techniques des Routes et Autoroutes (SETRA).

Article 5 Les panneaux de signalisation réglementaires seront posés par l'entreprise SBTP. pour permettre l'application du présent arrêté.

Article 6 Ampliation

- à Monsieur le Chef du Service Routier – Centre d'entretien et d'intervention d'ALKIRCH
- à Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie d'ILLFURTH et d'ALKIRCH
- à l'entreprise SBTP d'ENNERY (57365)

HOCHSTATT, le 30 juin 2022
Le Maire,
Matthieu HECKLEN

